

 Syndicat de la Diège	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SYNDICAT DE LA DIEGE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026 Reçu en préfecture le 23/02/2026 Publié le ID : 019-200078947-20260210-2026_02_10_23-DE	
L'an deux mille vingt-six, le dix février à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER				
PRESENTS : voir la liste des délégués présents en annexe SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François LOGE				
Date de convocation : 21/01/2026				
Membres en exercice : 134		Présents : 89	Votants : 89	Pour : 89 Abstention : 0 Contre : 0
Référence DIEGE :	2026-02-10-23			
Objet :	Installation de barrières d'accès aux entrées du magasin du Syndicat situé au n°9 Impasse Renaudel à Ussel			

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat de la Diège est propriétaire d’une parcelle située au n°9 Impasse Renaudel à Ussel où il stocke les fournitures nécessaires pour ses différents chantiers ;

Monsieur le Président précise que ce site héberge également les agents de la régie d’entretien d’éclairage public avec ses véhicules d’intervention ;

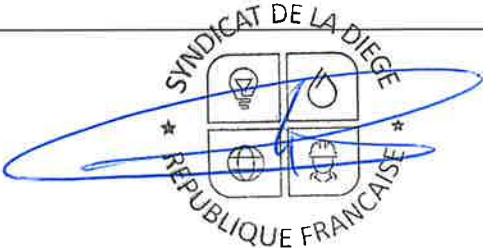
Monsieur le Président explique que l’accès au site n’est pas sécurisé et qu’il fait régulièrement l’objet de passages non autorisés, générant des risques de dégradations et des problèmes de sécurité pour le personnel, notamment lors des opérations de chargement/déchargement de matériel ;

Monsieur le Président explique également que le magasin a fait l’objet d’un vol de câbles en janvier 2025 ;

Monsieur le Président propose d’installer une barrière d’accès motorisée à chaque entrée du magasin pour empêcher les intrusions et sécuriser le site ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. APPROUVENT la proposition de Monsieur le Président ;
2. AUTORISENT Monsieur le Président à entamer toutes les démarches pour l’installation de ces dispositifs de contrôle d’accès au magasin du Syndicat, conformément aux règles de la commande publique ;
3. AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette installation.

Fait et délibéré à USSEL, Le 10/02/2026 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER	
---	--